

LES ROSELIÈRES : ENCOMBRANTES MAIS INTÉRESSANTES

Les roselières sont bien souvent des milieux incompris et moyennement appréciés du grand public. Présentes dans des zones humides, les roselières agissent comme une **station d'épuration naturelle** par phytoépuration. Ce que l'on appelle communément des « roseaux » sont toutes les plantes qui font des tiges creuses et rigides, légèrement ligneuses telles que les massettes ou les joncs...

Les roseaux sont des plantes épuratrices. Elles purifient les sols, l'eau et même l'air ! Les roseaux apparaissent généralement sur des secteurs où il y a une forte présence de soleil. **Lorsque des roseaux sont présents sur un tronçon de cours d'eau, c'est parce que la ripisylve (zone boisée en bord de rivière) n'est pas correctement développée.** En effet lorsque la ripisylve est complète et répartie de manière homogène sur l'ensemble du linéaire, les roseaux se développent peu voire pas du tout dans le lit, car l'ensemble du linéaire du cours d'eau est ombragé.

Les roseaux ont une utilité renforcée lorsqu'ils sont présents sur les annexes des cours d'eau, là où l'eau peut stagner et bénéficier de leur effet purificateur et dépolluant. Ils restent néanmoins intéressants pour aider les cours d'eau à éliminer les différents polluants et contaminants présents dans l'eau. Certains secteurs sur lesquels des zones humides pourraient être aménagées sont actuellement à l'étude.



DES QUESTIONS ? CONTACTEZ-NOUS !

L'animation du territoire est assurée par Simon Rajecki, notre technicien de rivière présent au syndicat depuis janvier 2022.

Fort de son expérience dans le domaine paysagiste, Simon saura vous accompagner sur les aspects techniques et réglementaires dans la réalisation de projets en lien avec les cours d'eau. Grâce à son master en géographie, Simon a une bonne compréhension des enjeux et saura faire aboutir les projets de la manière la plus concertée possible.

N'hésitez pas à le contacter au 06 76 98 36 57



Le syndicat mixte des ruisseaux du Haut-Chemin (SMRHC) a été créé au 1^{er} janvier 2020. Objectif : une gestion intégrée de l'eau portée par une structure unique, permettant la mutualisation des moyens et des compétences à une échelle hydrographique cohérente.

Le syndicat a pour principale compétence la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), compétence obligatoire des Communautés de communes. Trois intercommunalités adhèrent au syndicat : les Communautés de communes Rives de Moselle, Haut-Chemin Pays de Pange et Eurométropole de Metz.

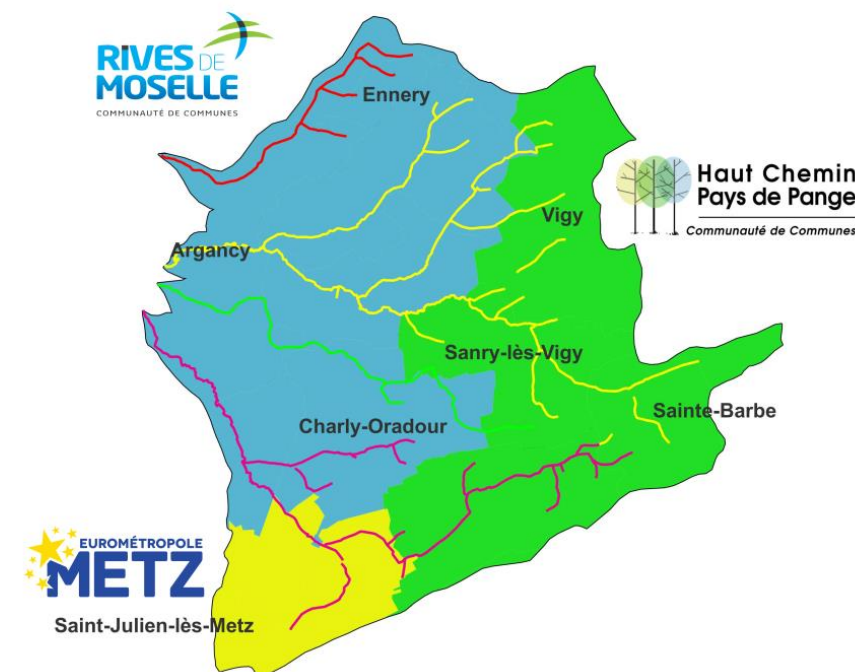
LES DOMAINES ET LE PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DU SYNDICAT

Engager des moyens afin de limiter le risque d'inondation

Mettre en place des programmes globaux de gestion ou de restauration de l'ensemble des cours d'eau du territoire

Concertation avec les différents acteurs des rivières (propriétaires, riverains, élus, Etat...)

Informier autour des enjeux des rivières et sur les actions correspondantes



LES DERNIERS TRAVAUX RÉALISÉS

CONSOLIDATION DE LA BERGE DU RUISSEAU DE MALROY A ARGANCY

Les berges du ruisseau de Malroy à Argancy, à proximité de l'école, commençaient à fortement s'éroder, au point de menacer la pérennité du mur anti-inondations. Les travaux lancés par le syndicat ont consisté à conforter la berge sur environ 30 mètres de long, en installant un enrochement en pied de berge, immergé la majeure partie du temps, puis en recréant au-dessus de l'enrochement une berge à l'aide de techniques végétales. Les travaux ont eu lieu courant avril-mai 2023. L'utilisation d'une technique dite mixte (enrochement + génie végétal) permet à l'aménagement de la berge menacée de résister aux contraintes hydrauliques du ruisseau, tout en conservant une berge plus naturelle sur la partie émergée, moins pénalisante pour la vie aquatique et la dynamique du cours d'eau.



LES OPERATIONS PRÉVUES EN 2023

Les cours d'eau du territoire couvrent un linéaire de 70 km. Quatre cours d'eau (ruisseaux d'Argancy, de la Raverte, de Malroy et de la Bévoite,) sillonnent le territoire parmi lesquels deux sont prioritairement visés en termes de restauration.

Les diagnostics précédemment menés, ont mis en évidence un certain nombre de problématiques au niveau des cours d'eau, telles que la rectification et le recalibrage de leur lit, l'érosion des berges, l'absence de ripisylve sur certains secteurs...

Sur la base de ces éléments, le syndicat a décidé d'engager en 2023 un programme d'opérations visant à améliorer significativement l'état écologique de l'ensemble des cours d'eau du territoire en restaurant l'hydromorphologie (forme des cours d'eau). Les différentes propositions de scénarii de travaux issues de cette étude, seront présentées et concertées avec l'ensemble des acteurs du territoire (agriculteurs, riverains et élus) en vue de bâtir un programme de restauration et gestion des ruisseaux sur le long terme.

En parallèle au lancement de cette opération, le syndicat poursuit ses missions régulières d'entretien et de surveillance du territoire, d'information et d'appui aux riverains.

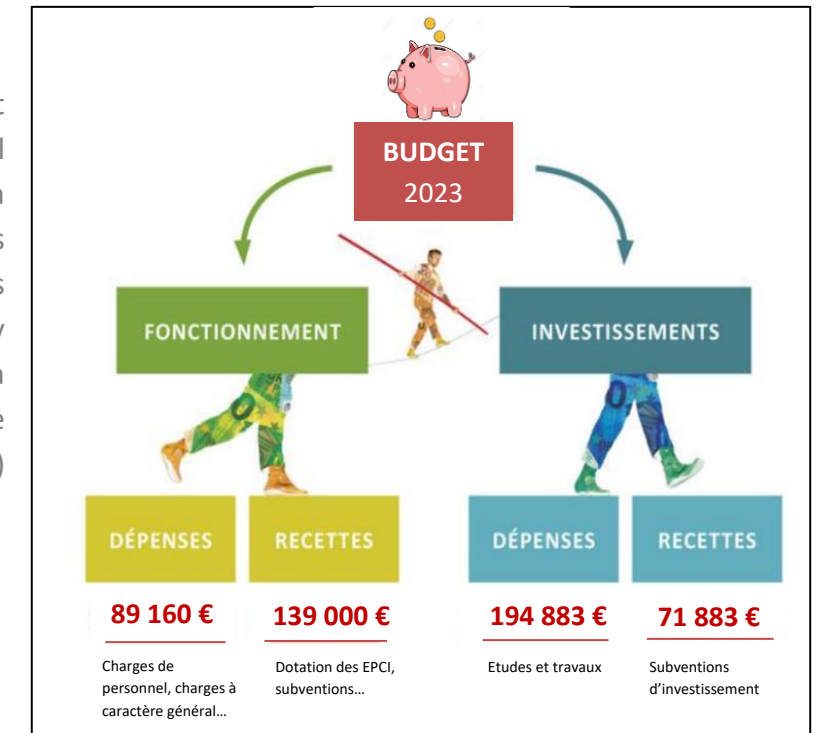
BUDGET 2023

Le budget de l'année 2023 a été soumis au vote et validé par le Conseil syndical du 12 avril 2023.

Le fonctionnement, ça regroupe quoi ?

En matière de dépenses, ce sont essentiellement les charges de personnel (20 % du total des dépenses), les charges à caractère général (7% des dépenses) et les autres charges de gestion (15% des dépenses). Concernant les recettes, on y retrouve les dotations des trois EPCI à hauteur de 100 000 € (issus de la taxe GEMAPI appliquée sur les impôts fonciers) et les subventions publiques 34 000 €.

Recettes : 139 000 €
 Résultat d'exploitation reporté : 73 160 €
 Dépenses : 89 160 €
 Virement à la section d'investissement : 123 000 €



Et les investissements ?

Que ce soit à court, à moyen ou à plus long terme, les décisions sont prises afin d'assurer la mise en place en œuvre de la GEMAPI dans les meilleures conditions. Les opérations qui en découlent, couvrent un large champ d'actions allant de l'entretien des milieux aquatiques à la construction d'ouvrages de protection contre les crues. Cette année, près de 200 000 € sont fléchés pour la réalisation d'études préalables permettant d'avoir une meilleure connaissance des cours d'eau du territoire en vue d'aboutir à la mise en place d'un programme pluriannuel d'interventions sur l'ensemble du territoire. Cette stratégie permet d'avoir une vision à long terme, de mettre en place un déploiement progressif des opérations, d'étaler les dépenses tout en ne négligeant aucun aspect.

Recettes : 71 883 €
 Virement à la section d'exploitation : 123 000 €
 Dépenses : 194 883 €

